

**PROCES VERBAL - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mardi 26 Mars 2024 à 18 h 30
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 18 Mars 2024

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 10

VOTANTS : 10

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Christian SANSEIGNE, Vincent COUPEROT, Oliver BOVE, Jérémy VENON, Nicolas LAROCHE Charly NICOLLE, Stevens DAVID

Etaient absents excusés : Jany AUCLERCQ
Julien COLLON donnant pouvoir à Stéphane AUFRERE

Secrétaire de séance : Olivier BOVE

1. Approbation du compte-rendu du 17 Janvier 2024
2. Vote du compte administratif 2023
3. Vote du compte de gestion 2023
4. Affectation du résultat 2023
5. Vote des taxes locales 2024
6. Vote du budget primitif 2024
7. Rodp 2024 Enedis
8. Subvention école maternelle Chablis
9. Place à marc
10. Cérémonie du 8 Mai
11. Questions diverses

1 . Approbation du compte-rendu du 17 Janvier 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des remarques ou des points à rectifier sur la précédente séance. Sans observation, le procès-verbal du 17 Janvier 2024 est adopté. Monsieur le Maire précise qu'il faudra rajouter sur la délibération du vote du budget le vote de la fongibilité des crédits (circulaire budgétaire 2024 de la préfecture de l'Yonne°.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 26/03/2024-39

**2- Délibération n° 04_26 03 24 - Vote du compte administratif
2023**

Budget Principal	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		12.039.00		75.970.25		88.009.25
Opérations de l'exercice	37.281.77	112.747.91	131.891.99	162.827.93	169.173.76	275.575.84
Résultat de l'exercice		75.466.14		30.935.94		363.585.09
Résultats de clôture		87.505.14		106.906.19		194.411.33

Le maire étant sorti au moment du vote du compte administratif, le Conseil Municipal réuni du fait sous la Présidence de Monsieur Xavier COLLON, 1er Adjoint au Maire, délibère sur le compte administratif de la commune de Fleys de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire de Fleys, après s'être fait présenter le budget primitif, Monsieur Xavier COLLON, fait procéder au vote du compte administratif

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Le compte administratif de la commune 2023 est approuvé à la majorité des votants.

**3 - Délibération n° 05_26 03 2024 - Vote du compte de gestion
2023 Budget Principal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2023 de ce budget ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 26/03/2024-40

DECLARE que le Compte de Gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement Budget Principal 2023

4 - Délibération n° 06_26 03 2024 : Affectation du résultat d'exploitation 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT de la LA SF 1068 de 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023		TRANSFERT OU INTEGRATION PAR OPERATION D ORDRE NON BUDGETAIRE	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	12.039.00 €		75.466.14 €	Dép.			87.505.14 €
				Rec.			
FONCT	75.970.25 €		30.935.94 €				106.906.19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 :	106.906.19 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068 du BP 2024) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068 du BP 2024) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (c/ 110) (ligne 002 du BP 2024)	-
Total affecté au c/ 1068 :	106.906.19 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002 du BP 2024) en dépenses de fonctionnement	-

L'affectation du résultat d'exploitation du budget principal 2023 est approuvée à la majorité des votants

5. Délibération n°7_26 03 2024 – Vote des taxes locales 2024

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents formant majorité

DECIDE d'augmenter le taux des taxes locales pour 2024 de 2 % et de les reconduire comme suit :

Taxes	Taux 2023	Taux 2024	Bases d'imposition 2024	Produit 2024 attendu
- T.F.B.	37.25 %	38.00 %	154.100 €	58.558€
- T.F.N.B.	20.16 %	20.56 %	390.100 €	80.205 €
- TH RS	7.08 %	8.50 %	34.900 €	2.966 €
			Total	141.729 €
Reversement FNGIR				-16.710 €
Autres taxes TH, contribution coefficient correcteur, allocations compensatrices				-18.604 €
				+ 5.656 €

TOTAL				112.071 €

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 - Délibération n°8_26 03 2024 - Vote du budget primitif 2024

Après avoir rappelé les réalisations budgétaires de l'exercice 2023, le Maire présente les propositions du budget principal 2023 :

Fonctionnement :

Dépenses : 259.031.19 euros

Recettes : 259.031.19 euros

Investissement :

Dépenses : 119.300.00 euros

Recettes : 119.300.00 euros

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Principal,

Après étude en détail des articles de dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le budget primitif 2024

Le maire rappelle la circulaire budgétaire 2024 de la Préfecture de l'Yonne qui prévoit que la fongibilité de crédit introduite par le passage en M57 doit impérativement être votée en même temps que le budget.

La fongibilité consiste en la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite fixée par l'assemblée délibérante ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de la section, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Le conseil municipal **AUTORISE** le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

7 – Délibération n° 09_26 03 2024 – RODP Enedis 2024

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

* de fixer le montant de la redevance au taux maximum : **239,00 €** pour 2024

* Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} Janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré

- **ADOPTE** les propositions qui lui sont faites concernant cette redevance
- **ACCEPTE** la révision annuelle d'ENEDIS

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

8 – Délibération n° 10_26 03 2024 – Subvention école maternelle Chablis

L'école maternelle de Chablis a sollicité la commune pour une demande de subvention au profit de certaines activités pédagogiques (sorties, transports, spectacles, anniversaires).

Deux élèves de Fleys fréquentent cette maternelle.

Le conseil **ACCEPTE** de verser une subvention de : **40 €**

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

8b – Subvention Ecoole de musique de Sainte Vertu

Le conseil municipal **REFUSE** d'accorder une subvention à l'école de musique de Sainte Vertu car la commune par l'intermédiaire de la Communauté de Communes participe déjà au fonctionnement de l'école de musique de Chablis.

9 – Place à marc

Le maire informe les élus que la FDAC est prête à prendre en charge les travaux de mise aux normes imposés par la DDT, mais il indique également que ce terrain ne leur appartenant pas, il semblait difficile de procéder à ces travaux.

Le maire précise qu'il n'est pas question que la commune, c'est-à-dire les habitants de Fleys prennent en charge cette mise aux normes étant donné qu'il n'y a pas que les habitants de Fleys qui se servent de cette place à marc.

La FDAC va prendre en charge toute la mise aux normes pour toutes les places à marc du chablisien.

Le conseil demande néanmoins de faire venir une personne de la FDAC pour avoir le détail exact de ces travaux.

10 – Cérémonie du 8 Mai

Dépôt d'une gerbe de fleurs à 11 heures suivi d'un vin d'honneur.

11 – QUESTIONS DIVERSES

- Le maire informe que la commune de Fleys est désormais éligible à la fibre. Concernant la mairie, une visite est prévue par Orange pour une étude de l'emplacement et la mise en route effective à la fibre se ferait le Lundi 8 Avril 2024.
- Le maire indique qu'une réunion d'information aura lieu le 24 Juin 2024 concernant la présentation de l'étude de la déviation de Fleys uniquement réservée aux membres du conseil municipal.
- Nettoyage du lavoir de la fonte prévu au printemps.
- Le Maire propose de créer un groupe de communication aux élus de la commune par l'intermédiaire de l'application « whatsApp ».
- L'entreprise qui gère la maintenance de l'horloge de l'église a été contacté pour le réglage de celle-ci et la maintenance se fera en parallèle afin d'éviter au prestataire de revenir dans un mois (visite initialement prévue chaque année).

L'ordre du jour étant épuisé
La séance a été levée à 20 h 30

Récapitulatif des délibérations prises :

NUMÉRO	OBJET	Pour	Contre	Abstention
04_2024	Vote du compte administratif 2023	8		
05_2024	Vote du compte de gestion 2023 Budget Principal	9		
06_2024	Affectation du résultat d'exploitation 2023	9		
07_2024	Vote des taxes locales 2024	9		
08_2024	Vote du budget primitif 2024	9		
09_2024	RODP Enedis 2024	9		
10_2024	Subvention école maternelle Chablis	9		

Affiché le 28 mars 2024

Secrétaire de séance
Olivier BOVE

Le Maire
Stéphane AUFRERE